



L'art de maîtriser les téléprocédures et les systèmes d'informations comptables, financières, fiscales, juridiques et sociales

# DOSSIER DE PRESSE



[www.edificas.fr](http://www.edificas.fr)

© EDIFICAS  
19, rue Cognacq-Jay F 75341 Paris Cedex 07  
Tél. : 01 44 15 60 00 – Fax 01 44 15 90 05  
Courriel : [infos@edificas.org](mailto:infos@edificas.org) – Web : [www.edificas.fr](http://www.edificas.fr)  
Association Loi 1901 déclarée à la préfecture de Police de Paris, le 19.01.1993

Contact presse : **Agence Noailles**  
Corinne LAURIE  
Tél. : 01 47 50 00 50 – Portable 06 32 24 66 39  
Courriel : [corinne.laurie@edificas.org](mailto:corinne.laurie@edificas.org)



## Sommaire

### Edificas

- 5. Présentation d'Edificas
- 8. Missions d'Edificas
- 9. Composition du Conseil d'administration d'Edificas
- 10. Fonctionnement d'Edificas
- 11. Groupes de travail d'Edificas
- 12. Membres d'Edificas
- 14. Fiche pratique d'Edificas
- 15. Bref historique d'Edificas
- 17. Actualité d'Edificas

### Edificas et l'EDI

2

- 20. EDI, technique de communication
- 21. EDIFACT
- 22. ebXML – Edificas normalise l'écriture comptable
- 23. EDI et comptabilité

### Téléprocédures

- 28. Bref historique des téléprocédures
- 29. EDI-COMPTA
- 30. EDI-TDFC, la téléprocédure des déclarations de résultat des entreprises
- 31. EDI-TVA, la téléprocédure de déclaration de TVA des entreprises
- 32. DUCS-EDI, la téléprocédure de Déclaration Unifiée des Cotisations Sociales
- 33. NGCSF Nomenclature générale, comptable, sociale et fiscale
- 34. Lexique et abréviations



## Présentation d'EDIFICAS

Depuis 1992, des mécanismes d'échange d'information ont été développés en France au travers de l'association EDIFICAS, pôle national de compétence EDI comptable et, sociale qui regroupe des partenaires économiques français, privés comme publics, intéressés ou impliqués dans la mise en place de la stratégie EDI, aux plans national et européen comme international.

Cette association, constituée à l'initiative de l'Ordre des experts-comptables, a pour objet de diffuser l'information la plus récente, de faciliter la communication des acteurs économiques tout en facilitant une plus grande transparence dans le cadre du corporate governance. Tout en s'aidant de normes Edifact et d'ebXML, la France a su, bien avant tous les autres pays, satisfaire les besoins des entreprises désireuses d'unifier leur reporting financier ou d'assurer un archivage sécurisé de leur comptabilité.

La France a, sur ce sujet, quelques coudées d'avance et une grande expérience à partager.

A ce jour, EDIFICAS a développé de nombreux messages et délivré des attestations de conformité concernant EDI-TDFC et EDI-TVA (téléprocédures des déclarations fiscales annuelles et de TVA), et met en œuvre des téléprocédures en comptabilité pour faciliter les échanges des messages comptables.

Elle apporte, au niveau du commerce international, son expertise sur la normalisation des documents commerciaux et financiers afin que ceux-ci puissent alimenter régulièrement le système d'information comptable en particulier, celui de l'entreprise en général.

L'association EDIFICAS était un membre actif de l'association EDIFRANCE puis du CLEEP qui lui a succédé.

Accréditée comme communauté sectorielle comptable par l'organisme de coordination EDIFRANCE, EDIFICAS bénéficie d'une reconnaissance par la Communauté Economique Européenne et de statuts européens, délivrés par e.BES, et international par l'ONU (UN/CEFACT).



✓ Missions

**EDIFICAS** ✓ Composition du Conseil d'Administration

✓ Fonctionnement

✓ Groupes de travail

✓ Membres

4

✓ Fiche pratique

✓ Bref historique

✓ Actualité



## Missions

- Identifier les caractéristiques communes des flux de données entre les entreprises, les tiers intermédiaires et les destinataires pour toutes les informations ayant trait à la comptabilité, à l'audit ou à des domaines connexes.
- Procéder à des études et recommandations sur les répercussions de l'EDI en matière de comptabilité et d'audit, notamment en ce qui concerne le droit, les télécommunications, la sécurité et les besoins généraux de contrôle interne.
- Promouvoir l'utilisation de l'EDI pour toutes les opérations ayant trait aux téléprocédures en matière comptable, financière, fiscale, juridique et sociale, en utilisant les normes EDIFACT ou ebXML comme moyen de gestion des flux de données.
- Proposer aux organismes internationaux la création de nouveaux messages ou la modification de messages existants ; proposer des modèles UML en collaboration avec d'autres groupes sectoriels.
- Assurer les liaisons avec les autres groupes sectoriels (distribution, bâtiment et travaux publics, banques, automobile, pharmacie, transports, assurances, administrations, organismes sociaux, etc.), avec les institutions comptables étrangères et avec des organisations internationales telles que la Fédération des experts-comptables, l'International Federation of Accountants et la Commission des Communautés Européennes.



## Composition du Conseil d'Administration

Edificas, association Loi 1901, est dirigé par un bureau renouvelé tous les trois ans.

L'équipe d'EDIFICAS, animée par le Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables, est le pôle technique de référence en matière de normalisation des Echanges de Données Informatisés entre les sociétés de services et des partenaires comme l'Administration, les Organismes de Gestion Agréés, les banques, etc.. Il a pour mission d'assurer la préparation, le suivi et l'exécution des décisions des différentes instances de l'association.

### Président

**Jean SAPHORES**, Expert-Comptable, membre du CSOEC, Président du Comité national informatique du Conseil supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables, Président de la Fédération Nationale des Tiers de Confiance (FNTC).

### Vice-présidents

**CEGID Informatique**, éditeur français de progiciels de gestion pour l'entreprise et les cabinets comptables, représenté par Antoine WATTINNE

### Trésorier

**Stéphane GASCH**, Directeur des Etudes Informatiques, CSOEC

6

### Administrateurs

**Joseph ZORGNIOTTI**, expert-comptable, Président du CSOEC

**Jean-Michel GAUDIN**, expert-comptable, membre du CSOEC

**Pascal COMTE**, expert-comptable, membre du CSOEC

**ARAPL**, association créée à l'initiative de l'UNAPL et de l'Ordre des Experts-Comptables afin de développer les connaissances comptables et fiscales de ses adhérents, représenté par Michèle RAHIER, expert-comptable

**INVOKE**, éditeur français, représenté par Stéphane ALLEZ

**SAGE**, éditeur français de progiciels de gestion pour l'entreprise et les cabinets comptables, représenté par Serge MASLIAH

**FCGA**, Fédération des Centres de Gestion Agréés regroupant à travers ses 114 Centres de Gestion Agréés l'ensemble de l'environnement économique de la petite entreprise : les Experts-Comptables, les organismes consulaires, la Direction Générale des Impôts et les adhérents eux-mêmes, représenté par Christiane COMPANYY, Expert-Comptable

### Délégué Général

**Michel LESOURD**, Directeur Adjoint du Centre d'Etudes et de Conception, CSOEC

### Directeur technique

**Jean-Louis MATHIEU**, CSOEC



## Fonctionnement

EDIFICAS est ouvert à tous les organismes utilisateurs d'EDI, aux prestataires de services informatiques, aux experts-comptables et aux tiers intermédiaires intéressés par les questions de dématérialisation des informations comptables, fiscales et sociales.

EDIFICAS est composé de plusieurs groupes de travail constitués par thème de réflexion et d'action. Ces groupes ont pour mission d'assurer le développement des messages et outils pour les applications EDI répondant à des besoins communs aux différents secteurs d'activité économique, ainsi que leurs insertions dans les nouveaux circuits d'information.

### Missions des groupes de travail

Les groupes de travail veillent à établir des liaisons efficaces avec les travaux menés par d'autres groupes, au sein d'Edificas ou à l'extérieur, afin que les messages généraux qu'ils définissent puissent être utilisés par l'ensemble des secteurs d'activités.

Ils assurent la préparation des positions techniques françaises à défendre dans les instances européennes et internationales (EDIFICAS Europe, CEN-CENELEC, UN/CEFACT, etc.).

7

Ils établissent des commentaires sur l'ensemble des propositions et/ou projets de normes étudiés par ces instances.

Ils réunissent les sachants de la profession comptable, des entreprises et les sociétés de services intéressées par l'objectif des groupes.

### Relation avec les autres associations

L'association EDIFICAS crée des liens particuliers avec la Fédération Nationale des Tiers de Confiance (FNTC), IALTA et le Comité de Liaison pour les Echanges Electroniques Professionnels (CLEEP). Toutes ces associations ont un lien direct ou indirect avec les processus de dématérialisation des informations et les processus d'échange.



## Groupes de travail

### **GT1 – Les messages**

Chargé de rédiger et de mettre à jour les différentes versions des guides d'utilisation des messages comptables, ce groupe de travail a créé des messages EDIFACT spécifiquement comptables : Balanc (balance), Entrec (écritures comptables), Chacco (plan de comptes), Infent (Informations des entreprises) et Ledger (grand-livre) ; chargé également de les mettre en œuvre avec des outils de contrôle.

### **GT2 – Les téléprocédures fiscales**

Ce groupe de travail, coanimé avec la DGFIP, responsable de la rédaction des cahiers des charges de transmission des informations financières et fiscales vers les partenaires des entreprises : DGI, OGA, Banques, Banques de France, Greffes, INPI..., a rédigé les guides de mise en œuvre des messages EDI-TDFC et EDI-TVA pour alimenter les destinataires impliqués (DGI) à partir des comptabilités.

### **GT3 – L'archivage électronique**

Groupe de travail, coanimé avec IALTA, chargé d'étudier et de mettre au point les modalités d'archivage comptable dans un milieu EDI et les critères d'audit des tiers archiveurs. Ce groupe est à l'origine de la création de la FNTC (Fédération Nationale des Tiers de Confiance).

### **GT4 – XML / UML**

Groupe de travail chargé d'étudier et de mettre au point les normes techniques et guides d'utilisation des messages comptables en XML en relation avec le TBG12 de l'UN/CEFACT dont elle assure la présidence.

Chargé de créer les messages ebXML spécifiquement comptables : écriture comptable, message enveloppe, plan de comptes, grand-livre, balance, journal, pièces jointes, reporting.

### **GT6 – Attestations de conformité**

Groupe de travail chargé d'attribuer les attestations de conformité des fichiers EDI-TDFC, EDI-TVA, et EDI-CC (comptes de campagne) issus des logiciels de comptabilité.

### **GT9 – Les déclarations sociales**

Groupe de travail constitué avec les OPS (Organismes de Protection Sociale) et les éditeurs de logiciels, chargé d'accompagner la mise en place de la DNA (Déclaration Nominative des Assurés) et de la DUCS-EDI pour ProBTP (Caisse du Bâtiment et des Travaux Publics), et de faire des propositions d'améliorations de ces téléprocédures.



Les membres<sup>1</sup> d'EDIFICAS sont regroupés en trois catégories en fonction de leurs activités professionnelles.

## Membres

### Sociétés de services

*21s Ingénierie ; Actigram ; ADP Micromégas ; Agiris Groupe Isagri ; Alia Conseil ; Alfor ; Azur Conception ; C2J Info ; Cadon-Dorac ; Cegi ; Cegid ; Cegid Servant Soft ; Champagne Informatique ; Cogilog ; Dièse Finance ; Divalto ; EBP ; EIC ; Enita de Bordeaux ; Euroedi ; Extelia ; Gesplac TLMS ; Gilsoft ; Ibiza Software ; Inforce ; Informatique Internet Chalonnaise (IICH) ; Invoke ; Logic Systems ; Mislog ; MTAE ; Net Déclaration ; Netexco ; Octalis ; Quadratus ; Sage ; SQLI Normandie ; Telino.*

### Associations et experts

*Anprecega ; Cabinet Belougne ; Cabinet Fauconnier/Hugonnet ; Cabinet KPMG ; Coordination Fiscale des Grandes Entreprises (CFGE) ; DF Consulting ; Exco Fiduciaire du Sud-ouest ; Fiducial Informatique ; IALTA ; Soregor.*

### Institutions et organismes

*Conseil National des Centres d'Economie Rurale (CNCER-CER France) ; Conférence des ARAPL ; Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables (CSOEC) ; Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) ; Fédération des Centres de Gestion Agréés (FCGA) ; Fédération Nationale des Associations de Gestion Agréés (FNAGA) ; Union Nationale des Associations Agréées (UNASA) ; Fédération Nationale des Tiers de Confiance (FNTC).*

9

1 - A jour de leur cotisation au 1er août 2009



## Fiche pratique

Président  
**Jean SAPHORES**

Statuts  
**Association Loi 1901 déclarée à la Préfecture de Police  
de Paris le 19 janvier 1993**

Date de création  
**1992**

### Coordonnées Siège Social

19, rue Cognac-Jay – 75341 Paris Cedex 07  
Tél. 33 1 44 15 60 00  
Fax. 33 1 44 15 90 05  
Email : [infos@edificas.org](mailto:infos@edificas.org)  
Site Web : <http://www.edificas.fr>

### Contact presse

**Corinne Laurie – Agence Noailles**  
Tél : 01 47 50 00 50  
Portable : 06 32 24 66 39  
Email : [corinne.laurie@alicepro.fr](mailto:corinne.laurie@alicepro.fr)  
[corinne.laurie@edificas.org](mailto:corinne.laurie@edificas.org)

10

### COMMENT ADHERER

Le dossier d'inscription est téléchargeable depuis le site [www.edificas.fr](http://www.edificas.fr)  
ou disponible auprès du secrétariat d'Edificas



## Bref historique

### **2009**

EDIFICAS dépose quatre nouveaux messages ebXML : Messages enveloppe, Grand livre, Plan de comptes et Reporting. Ils sont en cours d'instruction sur la scène internationale.

### **2008**

EDIFICAS dépose son premier message ebXML Ecriture comptable à l'UN/CEFACT, lequel sera accepté comme norme en avril.

Ouverture du site [www.edificas.eu](http://www.edificas.eu).

### **2007**

EDIFICAS lance la procédure EDI-CC concernant les comptes de Campagne et publie ses outils de contrôle.

### **2006**

EDIFICAS poursuit ses développements en XML dans le cadre d'ebXML, a mis au point le jeton comptable destiné à être intégré dans les autres applications ebXML et a publié une synthèse de ses travaux sur la normalisation comptable.

### **2004**

EDIFICAS lance le groupe de travail UML/XML chargé d'assurer la formation de ses membres et d'élaborer des normes XML en comptabilité.

Ouverture du site [www.edificas.fr](http://www.edificas.fr).

### **2002-2003**

EDIFICAS lance la procédure d'attestation de mise en conformité EDI-COMPTA pour les logiciels de comptabilité et de gestion commerciale de niveau 1.

### **9 juillet 2003**

EDIFICAS organise une conférence-débat animée par Jacques Sauret, Directeur de l'Agence pour le Développement de l'Administration Electronique (ADAE) sur le thème : « L'évolution de l'économie numérique, des téléprocédures et des simplifications administratives en France ».

### **5 décembre 2002**

EDIFICAS fête ses 10 ans et organise une table ronde sur le thème : « le nouvel espace de la DGI, évolution des téléprocédures EDI-EFI ».

### **2001**

EDIFICAS délivre les premières attestations de conformité des fichiers EDI-TDFC et EDI-TVA.

Les travaux d'Edificas relatifs aux tiers de confiance donnent naissance à la F.N.T.C., Fédération Nationale des Tiers de Confiance.

EDIFICAS participe aux travaux du projet « XML sécurisé pour PME déclarante ».



#### **2000**

EDIFICAS participe à la rédaction du cahier des charges, au choix du portail Internet Déclaratif et à sa mise en place : [jedeclare.com](http://jedeclare.com)

#### **1999**

EDIFICAS rédige le Guide d'archivage électronique sécurisé ainsi que, en coopération avec la DGI, les procédures d'attestation de conformité des fichiers EDIFICAS.

#### **1998**

EDIFICAS réalise un 2ème projet de télétransmission Edifact sécurisé intégrant les paiements (EDI-TDFC et EDI-TVA).

#### **1997**

La DGI adopte la norme EDIFACT de l'ONU et rejoint les travaux de l'association Edificas.

EDIFICAS réalise, en collaboration avec les organismes sociaux, un 1er projet complet de télétransmission sociale intégrant le télé règlement (DUCS-EDI).

Création à l'initiative d'Edificas du D14 au sein du CEFACT-ONU (Accounting, Auditing, Registration and Financial Information Services).

Mise au point d'une téléprocédure de Télé règlement en EDI.

Ouverture du site [www.edificas.fr](http://www.edificas.fr).

#### **1995**

L'Edifact Board décide de créer un groupe de développement de messages appelé, au sein de l'e.BES, EEG11. Il regroupe la comptabilité, l'audit et les formalités administratives. C'est la reconnaissance internationale des actions du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables en matière de comptabilité, d'audit et de formalités administratives.

EDIFICAS crée le message LEDGER.

#### **1992**

Le groupe se structure sous forme associative. Le conseil d'administration est composé de membres élus du Conseil supérieur et de SSII.

Parallèlement, grâce à des interventions actives de la France et à la coopération de la Fédération des experts-comptables européens (FEE), Edificas Europe se crée et prend la forme d'association internationale de droit belge, puis l'initiative française se prolonge avec l'ouverture d'Edificas nationaux.

#### **1991**

Le groupe EDIFICAS est reconnu comme groupe pan-européen intersectoriel par l'Edifact Board de l'Europe de l'ouest, organisme chargé de gérer la norme Edifact. EDIFICAS crée les messages ENTREC, BALANC, CHACCO et INFENT.



**1989**

Un groupe de travail, mis en place par l'Ordre des experts-comptables, conclut à la probable irréversibilité du mouvement vers le document électronique. Il souligne l'influence de l'EDI et de la norme Edifact en particulier sur la comptabilité, compte tenu de ses implications avec les autres secteurs d'activité de l'entreprise.

Cette réflexion conduit à répondre à d'autres nécessités économiques et techniques telles que : palier une absence dans la normalisation internationale en matière d'EDI ; préparer le terrain des autoroutes de l'information ; satisfaire le besoin de normalisation des fichiers exprimé par les sociétés de services et les experts-comptables.



## Actualité

### **2009**

EDIFICAS participe au 14<sup>e</sup> Forum de l'UN/CEFACT à Rome.

### **2008**

EDIFICAS a participé au 12<sup>ème</sup> Forum de l'UN/CEFACT à Mexico et au 13<sup>e</sup> Forum de Saly. L'écriture comptable a été introduite à titre de norme.

EDIFICAS participe à PROGIFORUM les 11 et 12 juin.

### **2007**

EDIFICAS a participé aux 10<sup>ème</sup> et 11<sup>ème</sup> Forum de l'UN/CEFACT à Dublin et à Stockholm. La gestion comptable a été définitivement adoptée pour faire partie des documents commerciaux internationaux (et nationaux).

EDIFICAS participe à PROGIFORUM les 5 et 6 juin.

### **2006**

EDIFICAS rend compte des travaux du TBG 12 Accounting and Auditing Domain dans le cadre du 8<sup>ème</sup> Forum UN/CEFACT qui se sont déroulés à Vancouver et au 9<sup>ème</sup> Forum à New Dehli. EDIFICAS participe à PROGIFORUM les 7 et 8 juin au CNIT de Paris La Défense. EDIFICAS était présente aux Electronics Business Days du 5 avril, EDIFICAS assure depuis 2005 une collaboration suivie avec l'e-invoicing et le réseau SWIFT.

### **2005**

EDIFICAS participe aux 27<sup>ème</sup> journées Nationales de la Fédération des Centres de Gestion Agréés les 27 et 28 novembre. EDIFICAS participe à PROGIFORUM du 8 au 9 juin au CNIT de Paris-La Défense. EDIFICAS a été également présente aux Electronics Business Days des 17, 18 et 19 mai, à Cœur Défense, Paris La Défense.

EDIFICAS rend compte de ses travaux dans le cadre des 6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> Forum UN/CEFACT à Kuala Lumpur et à Lyon.

### **2004**

EDIFICAS participe aux « Journées Nationales » de la Fédération des Centres de Gestion Agréés en Alsace du 25 au 26 octobre. EDIFICAS est présente à PROGIFORUM du 9 au 10 juin au CNIT de Paris-La Défense.

EDIFICAS rend compte de ses travaux au cours du 4<sup>ème</sup> Forum UN/CEFACT à Bonn.

### **2003**

EDIFICAS, partenaire des Electronics Business Days, participe à la 4<sup>ème</sup> édition des « Journées des Technologies & Applications pour les échanges électroniques entre professionnels », du 21 au 23 janvier.

EDIFICAS échange les premières comptabilités entre progiciels.

EDIFICAS rend compte de ses travaux au cours du 2<sup>ème</sup> Forum UN/CEFACT à San Diego.



## EDIFICAS & EDI

- ✓ EDI, technique de communication
- ✓ EDIFACT
- ✓ ebXML
- ✓ EDI et comptabilité

15



## EDI technique de communication

L'EDI offre une technique de communication qui se propage actuellement dans tous les secteurs de l'économie (agriculture, assurance, automobile, chimie, commerce, comptabilité, construction, finance, informatique, juridique, transport, secteur public, etc.) et également dans toutes les fonctions de l'entreprise (achats, ventes, banques, production, transport, reporting, consolidation, etc.). Il s'appuie sur une norme internationale qui, par son langage appelé EDIFACT, vise à résoudre les problèmes tenant à l'hétérogénéité du parc informatique (matériel et logiciel) et à l'intégration des nouvelles techniques informatiques de communication. D'ores et déjà, la migration des normes ebXML assure la pérennité des services et la mise en conformité avec les nouveaux langages du XXI<sup>ème</sup> siècle.

La pratique de l'EDI permet de remplacer les systèmes actuels de communication sur support papier ou magnétique, à la fois coûteux et peu efficaces, par des échanges de messages structurés entre les différentes applications informatiques. Elle favorise l'intégration de la comptabilité existant déjà dans les différentes chaînes fonctionnelles de l'entreprise.

Elle augmente considérablement la qualité des informations collectées en éliminant tout phénomène de manipulation humaine. Ce processus favorise le traitement et l'analyse des données diffusées.

La pratique de l'EDI, au travers des scénarios d'échange, accélère la réalisation d'économie appréciable notamment grâce à l'absence d'intervention humaine.

Par rapport à d'autres techniques, Edifact et ebXML bénéficient d'une longue expérience depuis 1987 en matière d'identification des partenaires et de sécurité des échanges. Concernant les téléprocédures fiscales et sociales, la profession comptable française se démarque très nettement de leurs confrères étrangers, en prenant en charge sa propre destinée et en s'insérant dans les nouveaux circuits d'information.



## ebXML

Des développements sont actuellement réalisés et testés en ebXML. Ils constituent une évolution sensible des travaux antérieurs en EDIFACT dans l'esprit des recommandations internationales UN/CEFACT. La recommandation de l'utilisation d'ebXML a été donnée aux Administrations en 2002 par le Premier Ministre.

Sous l'égide de l'ONU (UN/CEFACT), EDIFICAS met au point une application de la norme ebXML de la comptabilité. A cet effet, EDIFICAS assure la présidence du TBG12

« Accounting and Audit » dans lequel ces travaux sont assurés.

Actuellement, l'écriture comptable dans sa 1<sup>ère</sup> version, hors gestion des immobilisations, est arrivée au statut de normes. Le grand-livre, le message enveloppe destiné à accompagner les autres messages comptables, le plan de comptes et le reporting sont dans les arcanes des instances de normalisation. Ces projets recevront sans doute le statut de normes en 2010.

Dans le cadre des travaux UCIP, financés par l'Etat, EDIFICAS a participé activement au développement technique du projet « XML sécurisé pour PME déclarante ». Ce projet, mis en place sous l'égide du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables, avait pour objectif de mettre au point un message universel pour faciliter l'ensemble des téléprocédures fiscales et sociales.

Ce projet s'est trouvé très positif car, outre la mise au point d'un message universel – INFENT en EDIFACT, Financial Reporting en ebXML – il a permis la réalisation d'une nomenclature lexicale qui offrira à la profession comptable la possibilité de gérer d'une façon plus cohérente les informations financières que les entreprises mettent à la disposition de leurs partenaires économiques, fiscaux et sociaux.

17



## EDIFACT

Electronic Data Interchange For Administration Commerce and Transport. Cette norme internationale, utilisée pour l'Echange de Données Informatisé (EDI), est la norme UN/CEFACT maintenue et coordonnée par le Centre pour la Facilitation des procédures et pratiques dans l'Administration, le Commerce et le Transport (CEFACT).

La norme EDIFACT est utilisée de façon prédominante dans le monde entier. Aux Etats-Unis, elle est désormais préconisée pour les échanges avec l'administration.

En France, cette norme a été adoptée par la DGI dès 1997 suivant en cela la lettre circulaire du Premier Ministre. Elle s'applique aux téléprocédures fiscales EDI-TDFC et EDI-TVA et facilite la communication des informations non seulement auprès de la DGFIP mais également auprès des Organismes de gestion agréés, des banques et de la Banque de France.

Elle a été mise en œuvre pour le reporting des comptes de campagne législative.



## **La comptabilité, fédératrice d'informations au service de la gestion interne de l'entreprise**

# **EDI et comptabilité**

On présente souvent la comptabilité comme un aboutissement des chaînes fonctionnelles d'informations de l'entreprise. Si, en vérité, elle l'est dans tous les cas, elle ne se résume pas à cela car elle remplit deux fonctions distinctes :

- la centralisation de tous les événements de l'entité,
- la mise à disposition d'informations agrégées afin de permettre à toute une série de communications, d'une part, internes à l'entité (actionnaires, comité d'entreprise, etc.), et, d'autre part, externes à l'entité (information du public, autorités de régulation de la Bourse, banques, fiscal, social, etc.).

A ce titre, la comptabilité, en situation dynamique et privilégiée de distributeur d'informations, permet à l'entité de répondre plus rapidement à la concurrence et de s'adapter à la demande. En outre, l'entité, lieu naturel d'échanges par excellence, ne peut vivre durablement qu'en contrôlant ces échanges, c'est-à-dire les flux d'informations avec les fournisseurs, les clients, les prêteurs, les administrations et organismes sociaux. Dans ce but, la comptabilité doit maîtriser tous les éléments relatifs à son système d'information.

### **Une comptabilité EDI, pourquoi ?**

Toutes les composantes de la comptabilité, écritures comptables, journal, grand livre, balance, états financiers, reporting, etc., sont destinées tôt ou tard à être échangées :

- avec d'autres entités dans le cadre d'un groupe (consolidation, reporting, provisions, etc.),
- avec des entités clientes ou fournisseurs (rapprochement de comptes),
- avec des cabinets remplissant une mission de conseil ou de contrôle (experts-comptables, commissaires aux comptes, auditeurs, avocats conseils, consultants, etc.),
- avec des administrations (brigade de vérification des comptabilités informatisées, police judiciaire, douane, contrôle des prix, etc.).

Dans ce but, quelques messages ont été créés et sont destinés à être incorporés dans les systèmes comptables informatiques :

- dans le domaine EDIFACT : ENTREC pour les journaux comptables, LEDGER pour le grand-livre, BALANC pour la balance comptable, CHACCO pour le plan de comptes, INFENT pour les télédéclarations fiscales et comptables,
- dans le domaine ebXML : jeton comptable (accounting token), écriture comptable (accounting entry), plan de comptes (chart of accounts), reporting financier (financial reporting), journal, grand-livre (ledger), balance.

Ces messages servent de formats pour l'archivage électronique des informations comptables des entités afin de pérenniser lesdites informations, indépendamment des systèmes comptables informatiques qui les ont produites. Elles peuvent donc faire l'objet d'un export vers des centres d'archivage internes (service central d'archivage pour des entités) ou externalisés (entités proposant des services de téléarchivage ayant été certifiées par la FNTC par exemple, etc.).



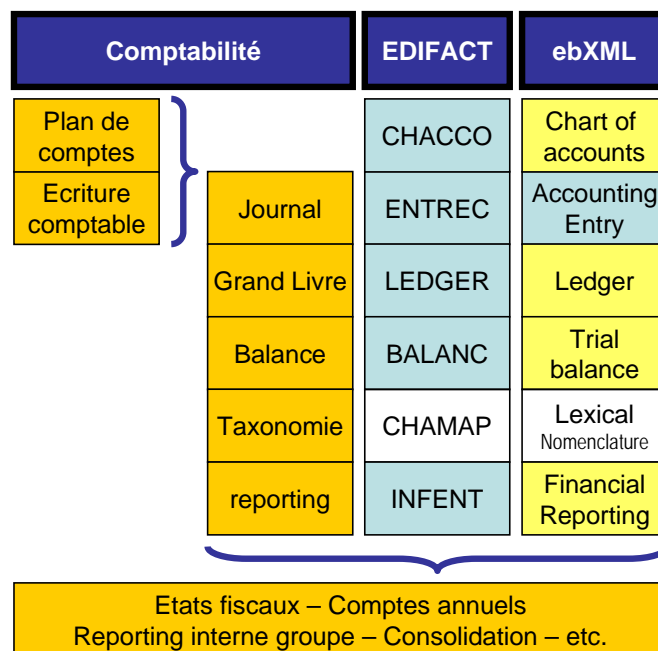
Tous ces messages s'inscrivent dans le cadre de scénarios destinés à faciliter les échanges les plus courants.

**Une comptabilité EDI, comment ?**

Sur un plan organisationnel, la comptabilité met en œuvre un ensemble de règles et de procédures permettant d'obtenir les résultats de l'entité. Pour cela, elle applique une technique qui peut être considérée comme universelle quel que soit le pays. Celle-ci est représentée ci-dessous.

Dans ce but, quelques messages ont été créés et sont destinés à être incorporés dans les systèmes comptables informatiques :

- dans le domaine EDIFACT : ENTREC pour les journaux comptables, LEDGER pour le grand-livre, BALANC pour la balance comptable, CHACCO pour le plan de comptes, INFENT pour les télédéclarations fiscales et comptables,
- dans le domaine ebXML : accounting token pour le jeton comptable, accounting entry pour les écritures comptables, Accounts Chart pour le plan comptable, etc.



**Processus d'enchaînement des documents comptables  
Equivalence avec les messages EDIFACT & ebXML**

La stratégie présentée dans le schéma ci-dessus montre un développement complet de comptabilité dématérialisée. Cette stratégie est développée depuis 1992 pour une mise en place nationale auprès des 17.000 experts-comptables et des centaines de SSII qui œuvrent pour eux.

Les messages figurant en bleu dans le schéma font partie des normes UN/CEFACT, ceux en jaune indiquent un dépôt en cours d'instruction au 4<sup>e</sup> trimestre 2009. Ils recevront normalement leur statut de norme début 2010.



### Les normes et recommandations EDI

La comptabilité EDI s'appuie sur la norme internationale EDIFACT (ISO 9735) et/ou les recommandations ebXML qui définissent les règles de leur application. Ces normes et recommandations sont déjà utilisées par les informaticiens et les services commerciaux et de production des entités dans le but de faciliter les relations directes entre partenaires économiques d'entités différentes.

L'utilisation de ces langages, qui ne sont donc pas limités au seul domaine comptable, ni au domaine informatique, ne dépend pas des règles suivies par les sociétés de services, ce qui rend plus facile le dialogue entre les utilisateurs (et leurs exigences) et les programmeurs (et leurs contraintes).

#### - Normes EDIFACT

Les normes BALANC (balance), CHACCO (plan de comptes), ENTREC (écritures comptables), INFENT (comptes annuels ou liasse fiscale ou dossier de gestion) et LEDGER (grand livre) ont été mises au point dans cet esprit. Elles permettent d'importer (ou d'exporter) des fichiers comptables d'un système informatique à un autre : reprise d'une balance ou, en cas de changement, de système d'exploitation ou de progiciel de comptabilité.

	EDIFACT	DESCRIPTION	ebXML
Niveau détail	ENTREC	Ensemble d'écritures comptables	Accounting Entry
	LEDGER	Ensemble de lignes comptables formant un ou plusieurs comptes ou extraits de comptes	Ledger
Niveau synthèse	BALANC	Ensemble de comptes agrégés formant une balance générale, auxiliaire, analytique ou budgétaire	Trial Balance
	INFENT	Ensemble d'informations agrégées de l'entité	Financial Reporting
Paramètre	CHACCO	Plan de comptes généraux, auxiliaires, Analytiques ou budgétaires	Accounts Chart

#### - Recommandations ebXML

Plusieurs recommandations XML sont en cours d'élaboration au sein de la communauté comptable. Elles concernent les écritures comptables (**accounting entry**) et le jeton comptable (**accounting token**). Les recommandations ont déjà été acceptées à titre de norme.

Les guides d'application de ces normes et recommandations peuvent être déclinés pour répondre à des besoins nettement différenciés entre de très petites entités et de grandes entités. Par exemple, on peut imaginer une structure à trois niveaux comme suit :

- niveau 1 (très petites entités) : échanges d'éléments comptables où le contenu des informations ne requiert qu'un nombre limité de données : date, n° de compte général, libellé et montant ;
- niveau 2 (petites et moyennes entités) : échanges d'éléments comptables où le contenu des informations est plus étendu que le niveau 1 et incorpore notamment les comptes individuels clients et fournisseurs, la gestion des devises, la comptabilité analytique ou budgétaire ;
- niveau 3 (grandes entités) : échanges d'éléments comptables où le niveau de granularité des informations requises exige la totalité de la capacité de la norme.



## Téléprocédures

- ✓ Bref historique des téléprocédures
- ✓ EDI-COMPTA
- ✓ EDI-TDFC, la téléprocédures des déclarations de résultats des entreprises
- ✓ EDI-TVA, la téléprocédure de déclaration de TVA des entreprises
- ✓ DUCS-EDI, la téléprocédure de déclaration unifiée des cotisations sociales
- ✓ NGCSF, nomenclature générale, comptable, sociale et fiscale

22



## Bref historique des télé- procédures

Les nouvelles technologies influencent les façons d'utiliser l'information et de réagir. L'une des actions informatiques majeures de la profession comptable concerne la télétransmission des déclarations à destination des organismes collecteurs d'informations : DGI, INSEE, services enquêteurs, organismes de gestion agréés (CGA et AGA), banques et organismes financiers, INPI et greffes de tribunaux de commerce, commissaires aux comptes, auditeurs, etc.

L'opération de télétransmission consiste à utiliser des services de télétransmission, généralement Internet, pour envoyer des déclarations préparées par leurs applications informatiques de comptabilité et de paie, en éliminant ainsi la gestion des documents papiers ou encore la ressaisie des informations.

Sur un plan pratique, non seulement le service comptable ou le tiers déclarant peut, au moindre coût, utiliser la procédure de télédéclaration qui lui permettra d'améliorer la productivité de son outil électronique de travail, mais également d'ouvrir la porte aux autres procédures en cours de mise en place et dont certaines sont déjà sa disposition.

### Les principales dates relatives aux Téléprocédures en France

23

- 1982** : Déclaration annuelle des salaires (TDS Normes)
- 1988** : Déclaration annuelle des résultats des entreprises (TDFC)
- 1990** : Déclaration annuelle des salaires des caisses de retraite (TDS CRC), TDS CRC remonte à 1990
- 1994** : Déclaration URSSAF par la procédure COTITEL
- 1994** : Déclaration aux CGA et AGA (Edi-Liasse)
- 1995** : Déclaration d'échanges de biens
- 1996** : Déclaration unifiée de cotisations sociales (DUCS)
- 1997** : Déclaration fiscale des résultats (EDI-TDFC)
- 2000** : Déclaration de TVA (EDI-TVA, TéléTVA)
- 2002** : Déclaration préalable à l'embauche et déclaration d'embauche (DUE)
- 2002** : Envoi aux banques (en cours d'expérimentation)
- 2002-2003** : Dépôt aux greffes de tribunaux de commerce et à l'INPI (à l'étude)
- 2003** : Déclarations IRPP (à l'étude)
- 2005** : Jeton comptable ebXML
- 2008** : Ecriture comptable ebXML
- 2009** : Accounting message, Ledger, Accounts Chart, Financial reporting ebXML,



## EDI-COMPTA

Pour communiquer entre plusieurs entreprises et les professionnels de la comptabilité, des structures de fichiers doivent être préalablement arrêtées d'un commun accord. En leur absence, aucune lecture n'est possible pour le destinataire du fichier récepteur de l'envoi par l'émetteur.

EDI-COMPTA apporte ainsi de nombreux avantages aux utilisateurs :

- une garantie d'interopérabilité des systèmes d'information et de communication ;
- une indépendance vis-à-vis des fournisseurs, en rendant indépendant les différents fichiers (paie, compta, etc.) émanant de leurs logiciels ;
- l'assurance d'un archivage pérenne ;
- la garantie du maintien vis-à-vis de la normalisation internationale.

Concrètement, les professionnels de la comptabilité et leurs clients pourront gérer sans peine les flux importants qui peuvent exister tout en étant assurés d'une plus grande sécurité et pérennité de l'ensemble des informations

EDI-COMPTA repose sur les normes internationales Edifact et ebXML, reconnues dès 1997 par la DGI. Cette norme a déjà fait l'objet d'attestations de conformité pour les télédéclarations de TVA (EDI-TVA) et de données fiscales et comptables (EDI-TDFC). Dans ces deux cas, il s'agissait de téléprocédures déclaratives, ce qui n'est pas le cas pour les messages comptables où l'on doit à la fois pouvoir, selon les circonstances, émettre ou recevoir.

24

### ***Type de messages***

- Balance comptable
- Ecritures
- Grand Livre
- Plan comptable

Les besoins diffèrent selon la gamme de produits des éditeurs et ont donc besoin de s'appuyer sur des messages appropriés. Par exemple, un commissaire aux comptes s'intéressera plus particulièrement à la balance et au Grand Livre alors qu'un petit commerçant privilégiera la partie écritures. C'est pour cette raison que tous les messages possibles sont développés même s'ils n'ont pas besoin d'être tous utilisés simultanément.



## **EDI-TDFC la téléprocédure des télé- déclarations de résultat des entreprises**

Dès 1989, en même temps que l'Ordre des Experts-Comptables collaborait avec la Direction Générale des Impôts pour mettre en place la procédure TDFC, un groupe d'experts-comptables réfléchissait déjà à une solution globale qui permettrait d'échanger des informations quelles que soient les structures des fichiers propres à chaque application et aux systèmes d'exploitation utilisés.

Cette idée de solution globale de télétransmission de toutes les déclarations et informations annuelles sera reprise par l'association et donnera naissance au message INFENT ainsi qu'à la procédure EDI-LIASSE en 1994.

En 1997, la DGI adopte la norme Edifact de l'ONU et rejoint les travaux de l'association Edificas. La fusion de ces initiatives a permis de déboucher sur une procédure unique appelée EDI-TDFC. Celle-ci permet de procéder aux échanges de certaines données fiscales avec l'administration.

Actuellement plus de 2 millions d'entreprises utilisent cette procédure soit directement, soit indirectement par l'intermédiaire des experts-comptables.

Depuis la mise en place de cette procédure, l'association EDIFICAS a mis en place une procédure d'attestation des fichiers EDIFACT issus des progiciels de comptabilité afin de maintenir un niveau de qualité suffisant pour réaliser un envoi conforme aux prescriptions de la DGFIP.

25

---

*1 -DGI, Greffe de Tribunal de Commerce, INPI, Banque de France, Banques, Centres de Gestion Agréé, Association agréée, Commissaires aux comptes, Auditeurs, etc.*

© EDIFICAS  
19, rue Cognacq-Jay F 75341 Paris Cedex 07  
Tél. : 01 44 15 60 00 – Fax 01 44 15 90 05  
Courriel : [infos@edificas.org](mailto:infos@edificas.org) – Web : [www.edificas.fr](http://www.edificas.fr)  
Association Loi 1901 déclarée à la préfecture de Police de Paris, le 19.01.1993

Contact presse : **Agence Noailles**  
Corinne LAURIE  
Tél. : 01 47 50 00 50 – Portable 06 32 24 66 39  
Courriel : [corinne.laurie@edificas.org](mailto:corinne.laurie@edificas.org)



## **EDI-TVA la téléprocédure de télédéclaration de TVA des entreprises**

### **Télé-TVA**

L'offre TéléTVA permet de déclarer et de payer la TVA grâce à un échange informatique unique avec la DGI, soit par EFI (Echange de Formulaires Informatisé), soit par EDI-TVA.

### **Les entreprises et la TVA**

Les entreprises et les tiers déclarants établissent et transmettent un grand nombre de déclarations pour leurs clients. La déclaration de TVA en fait partie et EDI-TVA permet une procédure d'échange de données informatisé analogue à EDI-TDFC et à DUCS-EDI en matière de télérèglement. Ce type de procédure rend les échanges plus souples, plus rapides et plus sûrs. Seul impératif, le partenaire EDI, émetteur des transmissions vers la DGI, doit obligatoirement utiliser un logiciel qui a obtenu une attestation de conformité aux messages EDIFACT mis en œuvre dans l'application EDI-TVA.

Concrètement, la déclaration et les informations de paiement sont envoyés dans le même message et en retour, le déclarant reçoit la confirmation de la bonne réception de la déclaration et de la prise en compte du paiement.

Depuis la mise en place de cette procédure, l'association EDIFICAS a mis en place une procédure d'attestation des fichiers EDIFACT issus des progiciels de comptabilité afin de maintenir un niveau de qualité suffisant pour réaliser un envoi conforme aux prescriptions de la DGFIP.

26

Actuellement plus de 700 000 entreprises utilisent cette procédure.



## DUCS-EDI la téléprocédure de Déclaration Unifiée des Cotisations Sociales

La DUCS s'inscrit en droite ligne de la loi « *initiative et entreprise individuelle* », plus communément appelée Loi Madelin (février 1994). Elle permet à toutes les entreprises de transmettre en une seule fois aux URSSAF, ASSEDIC et caisses de retraite complémentaires, les déclarations de cotisations sociales.

### DUCS-EDI : de nombreux avantages

DUCS-EDI, la Déclaration Unifiée des Cotisations Sociales par EDI, est basée sur la norme internationale EDIFACT. Elle permet de transmettre en une seule fois la déclaration ainsi que les informations relatives au paiement des cotisations, assure l'entreprise du paiement à la bonne date, améliore la qualité, la fiabilité et la sécurité des informations transmises (il n'y a plus de risque d'erreur lié à la recopie) et entraîne des gains de productivité.

Actuellement plus de 350 000 entreprises utilisent cette procédure.



## Nomenclature lexicale

Lorsque l'entreprise procède à l'arrêté de ses comptes, le service comptable récapitule toutes les opérations effectuées par l'ensemble de ses services fonctionnels, les analyse, les complète et les fait adopter par sa direction avant soumission à l'assemblée générale des actionnaires.

Une vingtaine de destinataires différents a pu être recensé en France, ce qui montre bien l'importance prise par la mise à disposition de l'information financière de l'entreprise. Celle-ci a pu être automatisée grâce à la procédure EDI-TDFC.

Chaque pays constitue ses propres nomenclatures de données à transmettre, tous organismes destinataires confondus, publics ou privés. En France, il existe une nomenclature unique, appelée **nomenclature lexicale** qui servira de modèle standard aux sociétés de services. Chaque information de la nomenclature suit un modèle standard de représentation qui comprend, outre son appellation courante et son index de classement sur 21 caractères, sa description générale et technique, ses formules de calculs, sa représentation visuelle, ses références aux textes législatifs nationaux, européens ou internationaux. Cette base sera disponible en 2008 aux formats TXT, CLS ou CSV.

Ce principe pourra être adopté par les grandes entreprises françaises qui voient là un moyen de procéder rapidement à la mise en place de systèmes de reporting et de consolidation sans avoir à modifier les procédures existantes notamment dans le but de les homogénéiser dans le groupe. Il facilite le passage entre les différents métalangages (Edifact, Xbrl, et ebXML).



## Lexique et Abréviations

### A

**ACOSS** : Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale.

**AFNOR** : Association Française de NORmalisation, dépendant du Secrétariat à l'industrie. L'AFNOR a pour mission d'animer et de coordonner l'ensemble du processus d'élaboration des normes en liaison avec les bureaux de normalisation (BN) et de promouvoir l'utilisation des normes par les acteurs économiques ainsi que de développer la certification de produits et services. Elle représente les intérêts français

au Comité Européen de Normalisation (CEN) et à l'Organisation Internationale de Normalisation (ISO).

**ARCHIVES (archives)** : Les archives en phase de constitution ou de traitements sont un ensemble de documents, rassemblés et classés à des fins historiques ou juridiques. Les données archivées nécessitent un support adapté, fiable, résistant au temps et suffisamment sécurisé. L'archivage est une fonction en soi, qu'il ne faut confondre ni avec la sauvegarde ni avec la GEIDE.

**ATTESTATION DE CONFORMITE** : L'attestation est apposée ou délivrée selon les règles d'un système de certification, indiquant avec un niveau suffisant de confiance que le produit, processus ou service visé est conforme à une norme ou à un autre document normatif spécifique.

**ARTICLE DE JOURNAL (journal entry)** : Enregistrement d'une opération dans le journal général et, par extension, dans tout autre journal. Synonyme : écriture de journal.

**ASCII (Acronyme de American Standard Code for Information Interchange)** : Code normalisé de représentation des caractères en langage binaire, facilitant les transferts entre systèmes différents.

### B

**BALANCE DE VERIFICATION (trial balance)** : Document comptable comportant pour une période déterminée, la liste de tous les comptes d'une même comptabilité, dans lequel la somme des débits des mouvements ou des cumuls est égale à la somme des crédits des mouvements ou des cumuls et le total des soldes débiteurs au total des soldes créditeurs.

**BILAN (balance sheet)** : Document de synthèse exposant à une date donnée la situation financière et le patrimoine d'une entité et dans lequel figurent la liste des éléments de l'actif et du passif ainsi que la différence qui correspond aux capitaux propres.

### C

**CEE/ONU** : Commission Economique pour l'Europe. C'est l'une des cinq commissions régionales de l'Organisation des Nations Unies. Malgré son nom, elle regroupe pratiquement le monde entier pour les travaux EDI au sein du groupe de facilitation des procédures pour l'Administration, le Commerce et le Transport (CEFACT). En outre, y sont représentées des organisations intergouvernementales et internationales compétentes en la matière. Seule, l'Asie conserve un relais « régional » de normalisation UN/EDIFACT. Le groupe de travail EDIFACT rassemble deux fois par an, plus de deux cents experts de trente pays au moins.

**CEFACT** : Centre for Facilitations of Procedures and Practices for Administration, Commerce and Transport (Centre des Nations Unies pour la Facilitation des Pratiques dans l'Administration, le Commerce et le Transport). Le CEFACT a remplacé à Genève le WP.4 et ses deux groupes d'experts. Le CEFACT rassemble les groupes de travail dont le principal est l'EWG (CEFACT Forum), EDIFACT Working Group, qui maintient le standard EDIFACT-ONU.



**CEN-CENELEC** : Comité Européen de Normalisation. Organisme créé en 1973 par les pays membres de l'Union Européenne et de l'Association Européenne de Libre Echange (AELE). Il est composé des instituts nationaux de normalisation de l'AELE. Il a le même domaine d'activité que l'ISO et fonctionne en collaboration avec le CENELEC. Il établit des normes européennes (European Norm, EN) qui s'appuient sur les normes internationales quand elles existent.

#### D

**DADS-U** : La Déclaration Automatisée des Données Sociales Unifiées est une formalité annuelle obligatoire pour toutes entreprises employant du personnel. Elle se substitue à la DADS-TDS et à la DADS-CRC. Elle est utilisée par les URSSAF, la CNAM, la CNAV, la DGI, l'INSEE, l'IRCANTEC, l'UNEDIC, les Caisses de Retraites des régimes ARRCO et AGIRC.

**DUCS** : Déclaration Unifiée des Cotisations Sociales. Elle permet d'établir en un seul support les déclarations sociales URSSAF, ASSEDIC et retraites complémentaires AGIRC et ARRCO et d'effectuer les paiements auprès de ces organismes. Cette déclaration peut être faite par EFI, EDI ou sur support papier.

#### E

**e.BES** : European Board for EDI Standards. Conseil européen pour la normalisation EDI. Depuis le 1er juillet 1995, nouvelle dénomination de l'ancien WEEB. Ce nouveau nom reflète la volonté du WEEB d'élargir son champ d'action : l'e.BES traitera de toute forme d'EDI et non plus seulement de l'EDIFACT-ONU. La création de l'e.BES devrait ainsi permettre une meilleure coordination des travaux jusqu'ici menés séparément par des Technical Committees du CEN et le WEEB

**ebXML** : Electronic Business. ebXML a été créé sous l'impulsion d'Oasis et d'UN/CEFACT, deux organismes internationaux. EbXML, nouveau standard des échanges électroniques professionnels, est basé sur l'utilisation des technologies de l'Internet et plus particulièrement du langage XML et a pour objectif de proposer une nouvelle infrastructure souple, économique et accessible à toutes les entreprises.

**ECRITURE COMPTABLE INFORMATIQUE (Entry)** : Ensemble de plusieurs lignes comptables informatiques (**Accounting Line**) relatives à un même événement et pour lequel la somme des montants affectés au débit est égale à la somme des montants affectés au crédit.

**EDI** : Echange de données informatisé, par télétransmission, d'informations structurées entre systèmes informatiques appartenant à deux ou plusieurs agents économiques autonomes, permettant l'utilisation automatique des données par l'un quelconque des systèmes d'information concernés.

**EFI** : Echange de Formulaire Informatisé, est une forme simplifiée de l'EDI qui permet à un utilisateur d'émettre ou de recevoir des documents électroniques structurés en mettant à sa disposition des grilles de la lecture ou de saisie, simples, appelées formulaire.

**ETAT COMPTABLE (accountable statement)** : Liste dont les éléments constitutifs sont composés de données extraites de la comptabilité.

#### G

**GEIDE (Gestion Electronique d'Informations et de Documents Existants)** : Ensemble d'outils et de techniques qui permettent de dématérialiser, classer, gérer et stocker des documents à partir d'applications informatiques dans le cadre des activités de l'entreprise. Autres appellations : GED (Gestion Electronique de Documents), EDM (Electronic Document Management).

**Grand livre (ledger)** : Ensemble de comptes regroupant toutes les opérations comptables dans l'ordre prévu par un système de comptes ; il est établi par report des écritures du journal.

#### I

**INTEROPERABILITE** : Aptitude des équipements terminaux (informatiques et de télécommunication) à fonctionner d'une part, avec le réseau et d'autre part, avec les autres équipements terminaux permettant d'accéder à un même service. Dans le cadre d'une ICP, capacité technique et organisationnelle pour un utilisateur de certificat d'un domaine de vérifier le certificat d'un abonné d'un autre domaine, dans le cadre d'une politique d'usage de certificat. Certains distinguent l'interopérabilité technique et l'interopérabilité des certificats au sens reconnaissance mutuelle (par exemple : en raison d'une certification croisée).

**ISO (International Organization for Standardization)**. Organisation internationale de normalisation, dont le siège est à Genève. Cet organisme international non gouvernemental englobe les organismes nationaux de normalisation de tous les pays. Organisé en TC (Technical committees – comités techniques) ou en SC (Sub-committees – sous-comités), à leur tour subdivisés en groupes de travail (Working groups). Les projets de normes passent par trois stades : DS (Draft Proposal) ou document de travail, DIS (Draft International Standard) ou proposition de norme et IS (International Standard) ou norme internationale, après l'adoption définitive. Après avoir lancé le dictionnaire-pivot BSR, l'ISO a avalisé les instruments mis au point, recommandés et publiés par le groupe de travail sur la facilitation des procédures du commerce (UN/ECE/TRADE/WP4).



## J

**JOURNAL (book of original entry)** : Document sur lequel sont enregistrées les écritures comptables avec mention dans l'ordre chronologique de la date et des circonstances de chaque fait constaté ainsi que des montants du débit ou du crédit.

## M

**MESSAGE** : Série de caractères ordonnés destinés à véhiculer l'information (norme ISO 2382-4). Ensemble de segments structurés selon un ordre spécifié dans un répertoire de messages commençant par un en-tête de message et se terminant par une fin de message (ISO 9735). Les messages font l'objet d'une évaluation technique. Il s'agit d'un processus consistant à évaluer les projets de messages UN/EDIFACT et les répertoires correspondants pour voir s'ils sont conformes aux règles de syntaxe, de conception des messages et d'application de la syntaxe. L'évaluation technique est un travail qui se fait au sein des équipes de rapporteurs dans le cadre de procédures agréées UN/EDIFACT.

Le terme « message » est utilisé pour décrire la façon dont des données sont structurées en vue de remplir une fonction précise de manière que leur transmission et leur traitement par des moyens électroniques puissent se faire dans des conditions normalisées.

## N

**NORME** : Document établi suivant les procédures et par les organismes définis par les lois et décrets sur la normalisation, dans lequel se trouvent condensées des prescriptions techniques de toute nature relatives à un produit ou une activité déterminés.

Les normes de fait correspondent à une mise en pratique de standards qui s'appuient sur le succès d'une solution imposée par un constructeur, par exemple. Fréquemment, les normes proposées par les instances publiques entérinent des normes de fait qui atteignent dès lors un statut universel.

Il existe plusieurs sortes de normes :

- spécification (définition d'un produit) ;
- méthodes d'analyse ;
- sécurité ;
- qualité (ISO 9000) ;
- traitement de l'information ;
- EDIFACT-ONU, STEP, SGML,
- EDIGEO.

S'agissant d'EDI, EDIFACT utilise un « jeu de normes » composé d'un vocabulaire, d'une syntaxe, de segments types, de messages types. Exemples de normes :

- ISO 646 : jeux de caractères utilisables dans les échanges ;
- ISO 6422 : formule-cadre des Nations unies pour les documents commerciaux ;
- ISO 7372 : UN/TDED, répertoire des éléments de données du commerce ;
- ISO 8571 : Information processing open systems interconnection - File Transfer, Access and Management (FTAM). Il s'agit d'un protocole pour le transfert de fichiers ;
- ISO 9735 : Règles de syntaxe EDIFACT au niveau des applications ;

CCITT X.400 : Recommandations, système de messagerie, architecture. (Voir par opposition à Standard).

## O

**OSI** : Open System Interconnection (interconnexion des systèmes ouverts). Organisme international chargé de définir les normes dans le domaine des réseaux de transmission. Le « modèle de référence OSI » définit un langage commun aux mondes des télécommunications et des réseaux dans le but d'interconnecter et de faire interopérer des systèmes de communication de marques différentes.



#### R

**RECOMMANDATIONS XML** : Deux recommandations XML sont en cours d'élaboration au sein de la communauté comptable. Elles concernent INXENT (comptes annuels, liasses fiscales ou dossiers de gestion) et ACCOUNTING ENTRX (écritures comptables).

**REPORTING** : Présentation périodique de données liées à l'activité de l'entreprise globale ou par métier, le plus souvent restituées sous la forme de tableaux de bord et de rapports d'activité.

#### S

**SCENARIO D'ECHANGE EDI** : Ensemble de transactions d'échanges de données (combinaison de messages) supportant un processus particulier (processus commercial ou démarche administrative).

Un « scénario » peut être défini comme la description formelle d'une catégorie d'activités d'affaires comportant en particulier la sémantique des accords d'affaires, des conventions et du contenu de l'information. Créé par des groupes d'utilisateurs et instances sous la forme d'opérations en EDI ouvert.

#### T

**TELEDECLARATION** : Procédure qui permet aux entreprises de faire des déclarations à des organismes publics et parapublics en utilisant généralement le réseau Internet. Ces échanges, du type EDI ou EFI, sont chiffrés de manière à garantir leur confidentialité, et signés afin d'être authentifiés. Un compte rendu de traitement est envoyé systématiquement.

#### U

**UML (Unified Modeling Language)** : Langage orienté objet pour la modélisation des systèmes d'informations, adopté comme standard par l'OMG (Object Management Group).

**UN/CEFACT (United Nations/Centre for Trade, Industry and Enterprise Développement)** : Ce Comité pour le Développement du Commerce, de l'Industrie et de l'Entreprise est un groupe mandaté par les Nations Unies, destiné à faciliter les développements techniques et politiques au niveau mondial dans les domaines de la facilitation du commerce et du commerce électronique. Basé à Genève, il développe et promeut des outils comme EDIFACT, ebXML, l'EDI orienté objet, etc.

**UNSM** : United Nations Standard Message. Message normalisé des Nations unies. L'UNSM est un message EDIFACT approuvé en vue d'être utilisable à l'échelon international. Ensemble de spécifications de regroupements d'informations pour permettre l'envoi électronique de données. Les UNSM approuvés sont publiés dans les dictionnaires EDMD.

#### X

**XML (Extensible Mark up Language)** : Sous-ensemble de SGML conçu pour faciliter l'échange d'informations sur le Web sous forme de documents structurés.



L'art de maîtriser les téléprocédures et les systèmes d'informations comptables, financières, fiscales, juridiques et sociales

